



Votre espace professionnel

Services en ligne des  
**professionnels**

**FOCUS**

**sur**

**Les télé-procédures  
Déclarer et Payer ses taxes  
Générales sur les activités  
polluantes  
(Acompte et Solde)**

## Sommaire :

# Table des matières

1. Présentation Générale.....	3
1.1. Objet de la fiche.....	3
1.2. À qui s'adresse cette procédure ?.....	3
1.3. Précisions sur le service.....	3
1.4. Quelques conseils pour une première utilisation.....	3
1.5. Pré-requis.....	4
2. Accès au service de déclaration de la T.G.A.P.....	5
3. Déclarer la T.G.A.P.....	7
3.1. Sélection du type de déclaration.....	7
3.2. Saisie et calculs de votre déclaration.....	8
3.3. Enregistrement du brouillon, validation et signature.....	10
4. Accéder au service paiement de la T.G.A.P.....	12
4.1. 1er cas : vous payez aussitôt après avoir déclaré.....	13
4.2. 2e cas : vous payez ultérieurement.....	14
4.3. Sélection de la facture.....	15
4.4. Répartition du paiement sur le(s) compte(s) bancaire(s).....	18
4.4.1 Vous avez déclaré un seul compte bancaire.....	19
4.4.2 Vous avez déclaré plusieurs comptes bancaires.....	20
4.5 Récapitulatif du paiement.....	21
.....	21
5. En cas de difficulté dans l'accomplissement de cette démarche.....	24

# 1. Présentation Générale

## 1.1. Objet de la fiche

Cette fiche<sup>1</sup> présente l'enchaînement des opérations nécessaires aux sociétés souhaitant accéder au service de déclaration en ligne des Taxes Générales sur les Activités Polluantes (TGAP).

## 1.2. À qui s'adresse cette procédure ?

Cette procédure s'adresse à tous les usagers redevables de cette taxe et leur permet de transmettre directement leur déclaration en mode dématérialisé.

Deux formulaires sont proposés à la saisie en ligne : la déclaration annuelle n° 2020-TGAP et la déclaration d'acompte n°2020-TGAP-AC .

Les demandes de remboursement pourront être souscrites avec le formulaire d'acompte n°2020-TGAP-AC et, en cas de cession/cessation uniquement, avec la déclaration de solde n°2020-TGAP.

## 1.3. Précisions sur le service

Ce service de déclaration est en ligne depuis le 06/04/2021.

Pour toute information sur ces déclarations 2020TGAP et 2020TGAPAC, vous pouvez vous référer à sa notice accessible à partir de la rubrique "Recherche de formulaires" depuis le site "<http://www.impots.gouv.fr>".

Les formulaires mis en ligne correspondent au millésime des formulaires téléchargeables sur le site précité. Pour faciliter la saisie, la présentation peut toutefois très légèrement différer.

Notez qu'un espace professionnel peut regrouper plusieurs habilitations à des services différents pour plusieurs entreprises : vous ne devez donc créer qu'un seul espace professionnel, même si vous gérez plusieurs entreprises.

**Précision concernant le télépaiement** : les montants dus ne sont prélevés qu'à l'échéance auprès de votre banque.

Exemple : un paiement enregistré le 5 octobre pour l'acompte dont la date limite de dépôt est au 15 octobre ne sera prélevé sur votre compte bancaire qu'à partir du 15 octobre.

## 1.4. Quelques conseils pour une première utilisation

Il est conseillé de **toujours** enregistrer son travail en utilisant le mode brouillon proposé. Cette suggestion est valable dans tous les cas, en cours de saisie, si vous ne saisissez pas en une seule fois votre déclaration ou si vous entendiez la conserver quelque temps dans cet état.

Votre attention est appelée sur le fait que le mode brouillon ne vaut pas preuve de dépôt. C'est la validation finale du formulaire principal et la délivrance du certificat de dépôt qui crée le dépôt déclaratif et vaut respect de l'obligation dans le délai légal.

<sup>1</sup> L'ensemble des fiches FOCUS est disponible sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) > Connexion à l'espace professionnel > Besoin d'aide ? Accéder aux fiches pratiques

Si vous constatez un affichage incorrect (zones de texte mal placées ou couleur des zones calculées un peu diluée par exemple), cela peut être causé par un problème de compatibilité entre la version d'Internet Explorer que vous utilisez (IE 8) et notre site. Tous les autres navigateurs sont compatibles.

## 1.5. Pré-requis

Vous devez :

1. **disposer d'un espace professionnel**
2. **disposer des services « Déclarer Taxe activités polluantes » et « Payer Taxe activités polluantes »**

Pour plus de renseignements sur la création d'un espace et l'adhésion aux services, vous pouvez consulter les fiches FOCUS [Créer un espace professionnel simplifié et adhérer aux services](#), [Créer un espace professionnel expert](#) et [Demander une adhésion aux services en ligne \(mode expert\)](#).

3. **accéder à votre espace professionnel** via le site <http://www.impots.gouv.fr> (cf. ci-dessous).



The screenshot shows the homepage of [impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr). At the top, there is a search bar with the text "Que cherchez-vous ?" and a magnifying glass icon. Below the search bar is a navigation menu with links: Accueil, Particulier, Professionnel, Partenaire, Collectivité, Statistiques et Données, International, International (EN), and Contact et prise de RDV. The main banner features a photograph of a woman with glasses looking at a tablet, with the text "LA DÉCLARATION DE REVENUS EN 2026" and a prominent yellow button that says "→ Je déclare en ligne". Below this, it says "Déclaration automatique, en ligne, calendrier, etc : [Je m'informe](#) →". A secondary section titled "À LA UNE PROFESSIONNEL" promotes "Facturation électronique : connaître mes obligations en 4 clics" with a "Commencer le questionnaire" button. At the bottom of this section, it provides a phone number "0 806 807 807" and notes "Service gratuit + prix appel".

## 2. Accès au service de déclaration de la T.G.A.P.

A partir du lien "Professionnel", accédez à votre espace professionnel après vous être authentifié(e). L'écran d'accueil de votre espace vous est affiché :

☞ → Cliquez sur le lien "Déclarer > Taxe activités polluantes".

The screenshot displays the professional space on the 'impots.gouv.fr' website. At the top, the navigation bar includes 'GÉRER', 'CONSULTER', 'DÉCLARER', 'PAYER', 'DÉMARCHES', and 'MESSAGERIE'. The user's profile is shown as 'Mme Lila ROSEMONDE' with SIREN 123456709 and 'SARL MARTIN DISTRIBUTION'. The 'MES SERVICES' section is expanded, listing various services. A red arrow points to the 'Taxe activités polluantes' link in the 'Déclarer' category.

Remarque : les usagers gérant plusieurs dossiers dans leur espace professionnel doivent ensuite sélectionner un dossier.

Un écran vous proposant une ou plusieurs activités vous est affiché :

impots.gouv.fr AIDE

**PROFESSIONNELS**

DOSSIER GÉRER CONSULTER DÉCLARER PAYER DÉMARCHES MESSAGERIE

Espace professionnel > Déclarer > Taxe activités polluantes

**CHOISIR UNE ACTIVITÉ POUR DÉCLARER LA TAXE SUR LES ACTIVITÉS POLLUANTES**

Vous avez sélectionné le dossier suivant :

Dénomination **SARL MARTIN DISTRIBUTION**  
 SIREN **123456789**

Secteur d'activité	Adresse fiscale	Précisions
<input checked="" type="radio"/> Commerce de gros	123456789	

**DECLARER**

Mme Lila ROSEMONDE  
 Abonné : 20101670101919  
 Espace pro.  
 Impots.gouv.fr  
 Quitter  
 Aide : tous les pas-à-pas

→ Sélectionnez l'activité souhaitée puis cliquez sur le bouton "Déclarer".

### 3. Déclarer la T.G.A.P.

#### 3.1. Sélection du type de déclaration

Après avoir cliqué sur le bouton « déclarer » :  sur l'écran de choix de l'activité, trois possibilités existent : saisie d'un 1<sup>er</sup> premier dépôt, rectification d'un dépôt déjà effectué ou reprise d'une saisie en cours.

##### 1<sup>er</sup> cas : vous faites un premier dépôt :

Si c'est un premier dépôt, cliquez sur le bouton « Déclarer » correspondant à la période d'imposition que vous souhaitez saisir :



Période d'imposition	Déclaration	Date limite de dépôt	
Année 2022	2020-TGAP-AC Acompte	24/10/2022	
Année 2021	2020-TGAP	03/05/2022 	

##### 2<sup>e</sup> cas : vous avez déjà effectué un dépôt au titre de la période mais vous souhaitez le modifier ou le visualiser

Vous êtes informé(e) qu'une déclaration a été déposée (certificat de dépôt délivré) pour la période souhaitée par la mention en vert de l'horodatage de ce dépôt (dans l'écran ci-dessous, la déclaration 2020 TGAP AC pour l'année 2022 a été déposée le 24 octobre 2022 à 17:05:18).

Pour modifier/visualiser ce dépôt, vous devez au préalable cliquer sur « Afficher les actions complémentaires » puis cliquer sur le bouton « Modifier ma déclaration » ou « Visualiser » .

## Déclarer Taxe générale sur les activités polluantes

**Activité** Culture de céréales (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines oléagineuses

**Adresse fiscale de taxation** PLUDUAL  
**Service gestionnaire** SIE GUINGAMP ⓘ

Période d'imposition	Déclaration	Date limite de dépôt	
Année 2022	2020-TGAP-AC <i>Acompte</i>	24/10/2022	<p style="color: green;">Déclaration déposée le <b>24/10/2022 à 17:05:18</b> [EFITVA]</p> <p><a href="#">Afficher les actions complémentaires</a></p> <div style="border: 1px solid #ccc; padding: 5px; margin-top: 5px;"> <p style="text-align: center; background-color: #333; color: white; padding: 2px 10px; border-radius: 3px;">👁 Visualiser</p> <p style="font-size: 0.8em; margin: 0;">Vous pouvez effectuer une déclaration rectificative en cliquant sur le bouton ci-dessous</p> <p style="text-align: center; background-color: #333; color: white; padding: 2px 10px; border-radius: 3px;">✎ Modifier ma déclaration</p> </div>

Vous pourrez faire vos corrections à partir de la déclaration précédemment validée.

### 3e cas : vous avez commencé une saisie et souhaitez la reprendre ultérieurement

Si vous souhaitez reprendre une saisie interrompue que vous avez enregistrée en mode brouillon ou sauvegarde, cliquez sur le bouton « Continuer ma déclaration » pour la reprendre. Si vous souhaitez supprimer ce brouillon, cliquez sur le « Annuler ma déclaration en cours ».

## Déclarer Taxe générale sur les activités polluantes

**Activité** Culture de céréales (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines oléagineuses

**Adresse fiscale de taxation** PLUDUAL  
**Service gestionnaire** SIE GUINGAMP ⓘ

Période d'imposition	Déclaration	Date limite de dépôt	
Année 2022	2020-TGAP-AC <i>Acompte</i>	24/10/2022	<p style="color: green;">Déclaration déposée le <b>24/10/2022 à 17:05:18</b> [EFITVA]</p> <p><a href="#">Afficher les actions complémentaires</a></p>
Année 2021	2020-TGAP	03/05/2022 ⓘ	<p style="color: red;">Vous avez commencé une déclaration le <b>24/10/2022 à 17:27:56</b></p> <div style="border: 1px solid #ccc; padding: 5px; margin-top: 5px;"> <p style="text-align: center; background-color: #333; color: white; padding: 2px 10px; border-radius: 3px;">➤ Continuer ma déclaration</p> <p><a href="#">Afficher plus d'actions</a></p> <p style="font-size: 0.8em; margin: 0;">Vous pouvez annuler votre déclaration en cours en cliquant sur le bouton ci-dessous</p> <p style="text-align: center; background-color: #333; color: white; padding: 2px 10px; border-radius: 3px;">🗑 Annuler ma déclaration en cours</p> </div>

La déclaration enregistrée en mode brouillon est conservée jusqu'à la validation du dépôt et au plus tard 60 jours après sa saisie.

## 3.2. Saisie et calculs de votre déclaration

### Formulaires et navigation

- Votre déclaration se compose soit d'un seul formulaire n° 2020-TGAP soit d'un seul formulaire d'acompte 2020-TGAP-AC

- Le lien « Aide en ligne à la saisie du formulaire » permet l’affichage de l’aide en ligne
- Le bouton « **ajouter une ligne** » permet, le cas échéant, d’ajouter une nouvelle ligne à votre saisie :

[Ajouter une ligne](#)

- Les zones grisées sont des zones de calculs, la saisie y est donc impossible.

Taxes
60,26
296,01
356

- Lors d'une saisie d'un premier dépôt, certaines zones sont pré-remplies par des données connues par la DGFIP ou ayant déjà fait l'objet d'une déclaration . L'information contenue peut être modifiée car la zone n'est pas grisée.

1 - ACOMPTE DÛ

1.1 - TGAP « LESSIVES ET PRÉPARATIONS ASSIMILÉES »	
LV	TOTAL ACOMPTE TGAP « LESSIVES ET PRÉPARATIONS ASSIMILÉES » <span style="float: right;">1 408 640</span>
LV1	Montant de la modulation : augmentation
LV2	Montant de la modulation : diminution
LW	TOTAL ACOMPTE TGAP « LESSIVES ET PRÉPARATIONS ASSIMILÉES » APRÈS MODULATION <span style="float: right;">1 408 640</span>

- **Rubrique :** certaines rubriques d’un formulaire ne vous concernent pas : utilisez les boutons « **oui/non** », présents dans les formulaires. Si vous cochez « **oui** » en passant le bouton au « vert », la rubrique se déploie pour ouvrir la zone de saisie concernée.

2 - DÉFINITION DU PÉRIMÈTRE DE LA DÉCLARATION

- Si vous êtes concerné par la TGAP « Lessives et préparations assimilées » (rubrique 3), activez l'option ci-contre
- Si vous êtes concerné par la TGAP « Matériaux d'extraction » (rubrique 4), activez l'option ci-contre
- Si l'un de vos établissements est concerné par la TGAP « Émissions polluantes » (rubrique 5), activez l'option ci-contre
- Si l'un de vos établissements est concerné par la TGAP « Déchets » (rubrique 6), activez l'option ci-contre

4 - TGAP « MATÉRIAUX D'EXTRACTION »

Êtes-vous bénéficiaire d'une procédure de suspension de taxe ?  Oui  Non

Matériaux d'extraction assujettis :	TGAP due au titre de l'année d'imposition		
	Quantités (tonnes)	Tarifs (€/tonne)	Taxes
Première livraison de matériaux d'extraction	<input type="text"/>	0,23	<input type="text"/>
Première utilisation de matériaux d'extraction	<input type="text"/>	0,23	<input type="text"/>
<b>B</b> TOTAL TGAP « MATÉRIAUX D'EXTRACTION »			<input type="text"/>

Dans l'exemple, la société n'est concernée que par la TGAP « Matériaux d'extraction ». Le bouton lié à cette composante est au « vert ». Les rubriques 3 et 5 du formulaire 2020TGAP n'apparaissent pas et seule la rubrique 4 « TGAP Matériaux d'extraction » est ouverte pour accueillir les informations de cette composante TGAP.

● Les boutons «**Continuer**», « **Sauvegarder** », « **Effacer** » et « **Annuler** » ci-dessous permettent de réaliser les actions suivantes :



Bouton	Action
Continuer	Permet de valider l'ensemble des données saisies avant signature de la déclaration
Sauvegarder	Permet d'enregistrer les données saisies afin de compléter la saisie ultérieurement. Les formulaires sauvegardés sont conservés deux mois à compter de la date de leur saisie
Effacer	Permet d'effacer toutes les informations saisies sur un formulaire
Annuler	Permet d'annuler la sauvegarde des données saisies

### ***3.3. Enregistrement du brouillon, validation et signature***

#### **Enregistrement du brouillon ou sauvegarder**

Lorsque vous avez fini de saisir votre déclaration, vous pouvez à tout moment (cette étape n'est pas obligatoire mais conseillée) enregistrer le brouillon afin de compléter la saisie ultérieurement. Dans ce cas, il vous faut cliquer sur le bouton, « Sauvegarder ».

#### **Validation de la déclaration**

Vous pouvez à tout moment valider votre déclaration en cliquant sur le bouton « Valider ». Suite à votre validation, un récapitulatif de l'ensemble des éléments déclarés est affiché. À ce stade de la déclaration, les trois possibilités ci-dessous vous sont offertes :

Bouton	Ce qu'il permet
Valider	– la validation des éléments affichés qui vous dirige vers la signature électronique.
Modifier	– modifier les éléments déclarés : vous serez alors dirigé vers la saisie des formulaires.
Imprimer	– générer un fichier "pdf" et imprimer les éléments déclarés.

#### **Signature et envoi de la déclaration**

Si vous avez validé votre déclaration, vous pouvez la signer électroniquement et ainsi la transmettre à l'administration.

À l'issue de la signature électronique, un accusé de réception est affiché attestant du dépôt, il est opposable à l'administration fiscale et il est conseillé de le sauvegarder ou d'en imprimer un exemplaire.

**Votre déclaration est désormais transmise à l'administration**

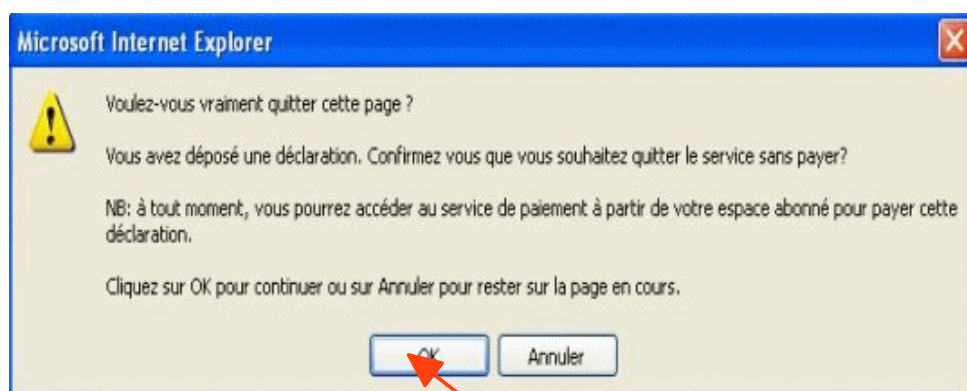
## 4. Accéder au service paiement de la T.G.A.P.

 La déclaration et le paiement sont deux actes dissociés.

Une fois votre déclaration signée et envoyée, vous pouvez procéder au règlement.

- soit immédiatement après l'envoi de la déclaration : en cliquant sur "Payer" pour accéder directement au service Payer,
- soit plus tard, dans le respect de la date limite de dépôt.

Si vous quittez la déclaration, un message apparaît pour vous demander confirmation.



→ Cliquez sur le bouton "OK".

## 4.1. 1er cas : vous payez aussitôt après avoir déclaré

Dans ce cas, sur le dernier écran de la déclaration :



The screenshot shows a web interface for a tax declaration. At the top, a light blue banner contains an information icon and the text: "Attention : vous pouvez payer en cliquant sur ce bouton" followed by a blue button labeled "Payer" with a right-pointing arrow. A red arrow points to this button. Below the banner is a section titled "Accusé de réception" with a circular icon. The text in this section reads: "M DUMONT CHRISTIAN, merci d'avoir déposé la déclaration de l'entreprise M SERS, SIREN 312 736 333. Voici les informations associées à votre déclaration :". This is followed by a bulleted list: "• Procédure : Déclaration de Revenus de capitaux mobiliers", "• Numéro de dépôt : RCM-2016336-0000000000000346", "• Date de dépôt : 01 décembre 2016 à 06:03:08 (heure de Paris)", "• Désignation du soumissionnaire : M SERS", and "• Identifiant du soumissionnaire : 312 736 333". Below the list, it says "Votre déclaration est maintenant terminée." A yellow warning box contains a warning icon and the text: "Un accusé de réception signé vous a été délivré par l'administration fiscale. Cet accusé de réception atteste du dépôt de votre document et est opposable à l'administration fiscale. Vous avez la possibilité de l'imprimer et/ou de le sauvegarder: pour cela, utilisez obligatoirement les commandes ci-contre." To the right of this text are two buttons: "Imprimer l'accusé de réception" and "Sauvegarder l'accusé de réception".

La déclaration transmise sera consultable en utilisant le service "consulter" accessible à partir de l'"Espace abonné".

[Payer](#) [Autre déclaration](#) [Espace abonné](#)

→ Cliquez sur le bouton "Payer" (l'un des deux boutons).

## 4.2. 2e cas : vous payez ultérieurement

Dans ce cas, vous accédez au paiement de la TGAP par le service "Payer > Taxe activités polluantes" dans votre espace professionnel :

The screenshot shows the 'impots.gouv.fr' professional space interface. The user is 'Mme Lila ROSEMONDE' with SIREN 123456789. The main content area is divided into sections: 'MON ESPACE' (Gérer les services, Gérer les comptes bancaires, Gérer les contrats de prélèvement automatique), 'MES AUTRES SERVICES' (Calendrier fiscal, Tests économie collaborative, Coordonnées du gestionnaire), and 'MES SERVICES' (Consulter, Déclarer, Payer, Démarches). A red arrow points to the 'Taxe activités polluantes' link under the 'Payer' section.

→ Cliquez sur le lien "Payer > Taxe sur les activités polluantes".

Remarque : les usagers gérant plusieurs dossiers dans leur espace professionnel doivent ensuite sélectionner un dossier.

Un écran vous proposant une ou plusieurs activités vous est affiché :

The screenshot shows the 'impots.gouv.fr' website interface for professionals. The user is 'Mme Lila ROSEMONDE' (Abonné : 20101670101919). The navigation menu includes 'DOSSIER', 'GÉRER', 'CONSULTER', 'DÉCLARER', 'PAYER', 'DÉMARCHES', and 'MESSAGERIE'. The current page is 'Espace professionnel > Payer > Taxe activités polluantes'. A sub-header reads 'CHOISIR UNE ACTIVITÉ POUR PAYER LA TAXE SUR LES ACTIVITÉS POLLUANTES'. Below this, it states 'Vous avez sélectionné le dossier suivant :'. The selected dossier is 'SARL MARTIN DISTRIBUTION' with SIREN '123456789'. A table with three columns is shown: 'Secteur d'activité', 'Adresse fiscale', and 'Précisions'. The first row is selected with a radio button. At the bottom right, there is a blue button labeled 'PAYER' with a right-pointing arrow, which is highlighted by a red arrow.

→ Sélectionnez l'activité souhaitée puis cliquez sur le bouton "Payer".

### 4.3. Sélection de la facture

Que l'accès se fasse directement après avoir déclaré (4.1.) ou ultérieurement (4.2.), l'écran affiche l'ensemble des déclarations (acompte et/ou solde) pouvant être télépayées :

Les factures affichées peuvent être "initiales" ou "rectificatives".

– Si la facture est une déclaration initiale :

## Paiement de la Taxe générale sur les activités polluantes

Étape 1 sur 4

### Sélection de la déclaration de TGAP à payer


Étape suivante : Répartition du paiement sur le(s) compte(s) bancaire(s)

### Sélection de la déclaration

Veillez sélectionner la déclaration que vous souhaitez payer :

#### Déclaration de TGAP déposée le 11 juillet 2022 à 14:59

Déclaration : 2020TGAP initiale  
Période : du 01/01/2020 au 31/12/2020  
Date limite de paiement : 25/05/2021  
Montant total dû : 3 547,00 €  
Montant déjà payé : 0,00 €  
Montant restant dû : 3 547,00 €

 [Payer cette déclaration](#)

### Dernières déclarations réglées



Les déclarations réglées sont consultables dans votre compte fiscal professionnel.

↪  Cliquez sur le bouton "Payer cette déclaration"

– Si la facture est une déclaration rectificative :

## Paiement de la Taxe générale sur les activités polluantes


### Sélection de la déclaration

Veillez sélectionner la déclaration que vous souhaitez payer :


**Déclaration de TGAP déposée le 11 juillet 2022 à 14:59**

Déclaration : 2020TGAP rectificative  
Période : du 01/01/2020 au 31/12/2020  
Date limite de paiement : 25/05/2021  
Montant total dû : 3 547,00 €  
Montant déjà payé : 7 094,00 €  
Montant restant dû : 0,00 €

Cette déclaration est déjà réglée. Veuillez cliquer sur le bouton "Valider cette déclaration" afin qu'elle ne soit plus proposée en sélection.

 [Valider cette déclaration](#)

### Dernières déclarations réglées

 Les déclarations réglées sont consultables dans votre compte fiscal professionnel.

→ Cliquez sur le bouton "Valider cette déclaration".

#### ***4.4. Répartition du paiement sur le(s) compte(s) bancaire(s)***



Vous pouvez choisir de payer la totalité de la somme affichée ou bien de ne payer qu'une partie de la somme due (Crayon "Modifier le montant à payer").

Les comptes bancaires qui vous sont proposés sont ceux que vous avez au préalable déclaré :




Ces coordonnées bancaires ne peuvent pas être modifiées lors de la procédure de paiement en ligne. Veuillez vous rendre dans votre espace professionnel pour les modifier. La procédure est décrite dans la fiche FOCUS [\*Gérer les comptes bancaires de l'entreprise.\*](#)


Deux cas sont possibles :

- Cas n°1 : 4.4.1. Vous avez déclaré un seul compte bancaire
- Cas n°2 : 4.4.2. Vous avez déclaré plusieurs comptes bancaires

## 4.4.1 Vous avez déclaré un seul compte bancaire

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**impots.gouv.fr**

 Quitter

N° fiscal :







# Paiement de la Taxe générale sur les activités polluantes

Étape 2 sur 4

## Répartition du paiement sur le(s) compte(s) bancaire(s)



Étape suivante : Récapitulatif du paiement avant validation

**Déclaration de TGAP déposée le 11 juillet 2022 à 14:59**

 Déclaration : 2020TGAP initiale	 Montant total dû : 3 547,00
 Période : du 01/01/2020 au 31/12/2020	 Montant déjà payé : 0,00
 Date limite de paiement : 25/05/2021	 Montant restant dû : 3 547,00

**Montant à payer**

Vous pouvez modifier le montant à payer en cliquant sur le crayon.

3 547,00  

### Répartition du paiement

Le montant total de votre créance sera prélevé sur le compte bancaire ci-dessous.


**Coordonnées bancaires**

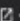
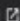
IBAN : FR76

BIC :

Titulaire du compte :

Établissement bancaire  ;

Étape précédente 

© Direction générale des Finances publiques - Mentions légales  - Accessibilité : partiellement conforme 

👉 Cliquez sur le bouton "Valider la répartition"

## 4.4.2 Vous avez déclaré plusieurs comptes bancaires

Vous pouvez choisir de répartir le montant sur un ou plusieurs comptes bancaires.

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

impots.gouv.fr

N° fiscal

### Païement de la Taxe générale sur les activités polluantes

Étape 2 sur 4

#### Répartition du paiement sur le(s) compte(s) bancaire(s)

Étape suivante : Récapitulatif du paiement avant validation

**Déclaration de TGAP déposée le 11 juillet 2022 à 14:59**

- Déclaration : 2020TGAP initiale
- Période : du 01/01/2020 au 31/12/2020
- Date limite de paiement : 25/05/2021
- Montant total dû : 3 547,00
- Montant déjà payé : 0,00
- Montant restant dû : 3 547,00

**Montant à payer**  
Vous pouvez modifier le montant à payer en cliquant sur le crayon.

3 547,00 €

#### Répartition du paiement

Veillez sélectionner un à trois comptes bancaires maximum et saisir le montant associé au prélèvement à effectuer sur chacun des comptes choisis.

**Coordonnées bancaires**

<input checked="" type="checkbox"/>	IBAN : FR76 BIC : Titulaire du compte : Établissement bancaire :	Montant 547,00 €
<input checked="" type="checkbox"/>	IBAN : FR76 BIC : Titulaire du compte : Établissement bancaire :	Montant 1 500,00 €
<input checked="" type="checkbox"/>	IBAN : FR76 BIC : Titulaire du compte : Établissement bancaire :	Montant 1 500,00 €

Étape précédente | **Valider la répartition**

© Direction générale des Finances publiques - Mentions légales - Accessibilité : partiellement conforme

↳ Après la sélection des comptes bancaires que vous souhaitez utiliser et la ventilation du montant à payer entre les différents comptes bancaires, cliquez sur le bouton "Valider la répartition".

## 4.5 Récapitulatif du paiement

The screenshot shows the 'Récapitulatif du paiement' page. At the top left is the French Republic logo and 'impots.gouv.fr'. At the top right is a 'Quitter' button and a 'N° fiscal' field. The main heading is ' Paiement de la Taxe générale sur les activités polluantes '. Below it, it says 'Étape 3 sur 4' and 'Récapitulatif du paiement avant validation'. A progress bar shows the current step. Below the bar, it says 'Étape suivante : Prise en compte de l'ordre de paiement'. The page is divided into two columns: 'Détails de la déclaration' and 'Répartition du paiement'. The 'Détails de la déclaration' column lists: Déclaration : 2020TGAP initiale; Période : du 01/01/2020 au 31/12/2020; Date limite de paiement : 25/05/2021; Montant total dû : 3 547,00 €; Montant déjà payé : 0,00 €; Montant du paiement : 3 547,00 €; Montant restant dû : 0,00 €. The 'Répartition du paiement' column lists: Titulaire du compte : [redacted]; Sur le compte bancaire : FR76 [redacted]; Établissement bancaire : [redacted]; Montant du paiement à effectuer : 3 547,00 €. At the bottom, there are three buttons: 'Retourner à la sélection', 'Étape précédente', and 'Valider le paiement'. A red arrow points to the 'Valider le paiement' button. At the very bottom, there is a footer: '© Direction générale des Finances publiques - Mentions légales - Accessibilité : partiellement conforme'.

→ Cliquez sur le bouton "Valider le paiement"

Une fenêtre de demande de confirmation s'ouvre :

The screenshot shows a confirmation dialog titled 'Validation du paiement'. It has a 'Fermer x' button in the top right corner. The text inside says: 'Vous êtes sur le point de finaliser votre paiement.' followed by 'Confirmez-vous la validation du paiement ?'. At the bottom, there are two buttons: 'Annuler' and 'Valider'. A red arrow points to the 'Valider' button.

→ Cliquez sur le bouton "Valider"

Après avoir confirmé votre paiement, le certificat de prise en compte de votre ordre de paiement est affiché.

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**impots.gouv.fr**

 Quitter

N° fiscal : \_\_\_\_\_

## Paiement de la Taxe générale sur les activités polluantes

Étape 4 sur 4

### Prise en compte de l'ordre de paiement

**Votre paiement a bien été enregistré le 25 mai 2021 à 14:12.**

- 📄 Déclaration : 2020TGAP initiale
- 📅 Période : du 01/01/2020 au 31/12/2020
- 🕒 Date limite de paiement : 25/05/2021
- 💰 Montant total dû : 3 547,00 €
- 💰 Montant déjà payé : 0,00 €
- 💰 Montant du paiement : 3 547,00 €
- 💰 Montant restant dû : 0,00 €

### Votre ordre de paiement

- 👤 Titulaire du compte : \_\_\_\_\_
- 🏠 Sur le compte bancaire : FR76 \_\_\_\_\_
- 🏦 Établissement bancaire : \_\_\_\_\_
- 💰 Pour un montant de : 3 547,00 €
- 📄 Numéro de l'ordre de paiement : \_\_\_\_\_
- 📄 Référence unique du mandat (RUM) : \_\_\_\_\_

Le prélèvement interviendra à compter du **28 mai 2021**.

Les détails relatifs à votre paiement seront consultables dès demain dans votre compte fiscal professionnel.

[Retourner à la sélection](#) [Enregistrer en PDF](#)

© Direction générale des Finances publiques - Mentions légales - Accessibilité : partiellement conforme

**Vous pouvez enregistrer le Certificat de prise en compte de l'ordre de paiement en appuyant sur le bouton "Enregistrer en PDF "**

Nous vous conseillons d'imprimer et de conserver ce document qui vous sera demandé en cas de contestation.



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



FINANCES PUBLIQUES

## Certificat de prise en compte du paiement

Votre paiement de 3 547,00 € a bien été enregistré le 25 mai 2021 à 14:12.

### Récapitulatif de votre paiement

Impôt : Taxe générale sur les activités polluantes  
Déclaration : 2020TGAP initiale  
Période : du 01/01/2020 au 31/12/2020  
SIREN : [REDACTED]  
Montant du paiement : [REDACTED]  
Date du prélèvement : à compter du 28/05/2021

Ordre(s) de paiement : n° [REDACTED] sur le compte bancaire FR76 [REDACTED]  
pour un montant de 3 547,00 € (RUM n° [REDACTED])

➤ **FIN d'étape** : le paiement de la taxe générale sur les activités polluantes est terminé.

## 5. En cas de difficulté dans l'accomplissement de cette démarche

Pour tout renseignement supplémentaire, l'assistance aux usagers des téléprocédures est joignable de **8h00 à 18h00** du lundi au vendredi, selon deux canaux :

- ✓ le téléphone via le **n° 0809 400 210** (service gratuit + prix d'un appel local) ;
- ✓ le formulaire électronique disponible depuis le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) > Contact et prise de rendez-vous > Professionnel > Une assistance aux téléprocédures > Par formuel pour une procédure de déclaration en ligne de données (EFI, GIR - Pilier 2) > [Accéder au formuel](#).